

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 4 - 6 février 1998

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE PROJETS APPROUVÉS

Point 9 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/98/9/4
10 décembre 1997
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET BÉNIN 5215

Développement rural à buts multiples et soutien à la sécurité alimentaire

Coût total des produits alimentaires	5 448 900 dollars
Coût total pour le PAM	8 927 670 dollars
Date de l'approbation par le CPA	28 octobre 1993
Date de la signature du plan d'opérations	21 juin 1994
Date d'acceptation de la lettre de démarrage	20 juin 1994
Date de la première distribution	1er juillet 1994
Durée de l'aide du PAM	Quatre ans
Durée du projet au 30 juin 1997	36 mois

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, OSA/4: J.-P. Cebron tel.: 6513-2380

Coordonnateur de programmes: B. Yermenos tel.: 6513-2248

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



BUT DU PROJET ET DE L'AIDE DU PAM

1. Les objectifs à long terme du projet sont l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées grâce à la mise en oeuvre de programmes prioritaires visant à augmenter l'efficacité du travail en milieu rural, accroître la production alimentaire, sauvegarder le patrimoine naturel et mettre en place des infrastructures de base.
2. Quatre sous-projets ont été mis en oeuvre pour réaliser ces objectifs, à savoir:

Sous-projet I: Appui aux groupements, aux associations villageoises et aux programmes de formation: favoriser l'organisation des villageois en leur permettant d'adopter des techniques de production et de gestion plus performantes, aider les diplômés sans emploi des centres de promotion rurale (CPR) à s'installer comme agriculteurs, et soutenir les activités de production et de transformation des produits agricoles.

Sous-projet II: Développement et réhabilitation des infrastructures rurales: contribuer à l'amélioration du réseau routier et des pistes, ainsi que d'autres infrastructures économiques et sociales.

Sous-projet III: Appui au développement forestier, à l'aménagement des ressources naturelles et à la protection de l'environnement: développer la production de plants forestiers ainsi que les activités de plantation et d'entretien d'arbres, et apporter un soutien accru aux activités de restauration des terres agricoles et des forêts.

Sous-projet IV: Création de banques céréalières dans l'Atacora: contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés en soutenant la création de banques de céréales.

3. L'aide du PAM constituera: a) un soutien aux paysans en attendant les premières récoltes ou les ventes des produits artisanaux; b) une incitation pour la formation ainsi que pour la participation aux travaux communautaires; c) un complément de salaire pour les ouvriers forestiers; d) une contribution aux fonds de démarrage pour les banques céréalières.

MISE EN OEUVRE

4. Le Ministère du plan assure la tutelle du projet et délègue ses pouvoirs à une Direction nationale des projets PAM. Cette dernière assure la gestion du projet à travers le Ministère de l'agriculture et avec le concours financier d'autres bailleurs de fonds, ONG locales et internationales, et les structures décentralisées des ministères chargés du développement rural, des travaux publics, de l'hydraulique, de la santé et des affaires sociales.
5. Pour mener à bien sa mission, la Direction nationale des projets PAM dispose de quatre services qui eux-mêmes s'appuient sur six cellules PAM réparties au niveau départemental; elle compte un effectif de 67 agents dont 41 fonctionnaires permanents et 26 agents occasionnels. Au niveau logistique, la Direction nationale des projets PAM dispose de huit magasins d'une capacité totale de 4 650 tonnes et de six camions de 7,5 tonnes chacun.



GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

6. L'engagement approuvé au titre du présent projet s'élève à 16 700 tonnes de vivres pour quatre ans, ce qui correspond, au 30 juin 1997, à une quantité de 11 140 tonnes.
7. L'exécution du projet a été plus lente que prévu en raison de contraintes diverses telles que le manque de financement au moment opportun et de ressources humaines appropriées, ainsi que l'arrivage tardif des vivres. L'utilisation des vivres fournis par le PAM représente 56 pour cent de l'engagement proportionnel, soit 6 210 tonnes au lieu de 11 140 tonnes. Les quantités distribuées sont indiquées en annexe, par sous-projet et par activité.
8. La monétisation de blé prévue dans le plan d'opérations ne s'est pas effectuée dans les meilleures conditions. Quelque 1 263 tonnes de blé (soit 63 pour cent des prévisions) reçues fin mars 1995 ont été vendues sans que l'on ait pu vraiment faire jouer la concurrence. Le bureau du PAM à Cotonou et le Gouvernement du Bénin ont rencontré de nombreuses difficultés du fait de l'existence d'un monopole de fait en matière de transformation du blé.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

9. La contribution du gouvernement au projet a été de 546,1 millions de FCFA, soit 1,1 million de dollars, ce qui représente 85 pour cent des obligations du gouvernement. Cette contribution a été suffisante pour honorer les engagements financiers du gouvernement. Les besoins en appui technique du projet sont couverts conformément aux clauses du plan d'opérations.

AIDE EXTERIEURE

10. La complémentarité de l'aide extérieure et de l'aide du PAM se vérifie dans la pratique au niveau des communautés rurales, où beaucoup de microprojets PAM ont bénéficié de financements complémentaires provenant de différentes sources. Ainsi, une étroite coopération s'est établie avec les divers organismes du système des Nations Unies; le Fonds européen de développement (FED), la Banque africaine de développement (BAD), l'USAID, Gesellschaft Für Technische Zusammenarbeit (GTZ), et aussi des ONG comme Africare et OXFAM - Québec.

EVALUATION

11. Le faible taux d'accomplissement du projet (44 pour cent en moyenne) s'explique par le retard des livraisons qui, pendant les deux premières années du projet, ont gêné la planification des activités (voir tableau en annexe). En outre, le sous-projet Banques céréalières n'est devenu opérationnel qu'en 1997.
12. Le sous-projet I et plus spécifiquement les volets de la formation et de l'appui aux groupements ont été les plus performants. Le nombre de bénéficiaires, estimé à 95 000, a largement dépassé l'effectif de 51 750 prévu au plan d'opérations. Au total, 50 293 apprentis agriculteurs des centres de promotion rurale ont participé aux sessions de formation et de recyclage. L'appui aux groupements a également été important: 24 633



femmes et 21 376 hommes ont participé aux cours de formation sur la transformation des produits agricoles et les activités génératrices de revenus.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

13. Etant donné les résultats inégaux des différents volets, il s'avère indispensable de redéfinir les sous-projets et leurs activités en fonction de la politique de développement communautaire adoptée par le pays. Les efforts déployés par le gouvernement, avec l'élaboration de la Note de stratégie nationale et la tenue de la Conférence économique nationale, apporteront des éléments nouveaux favorables à la réorientation du projet et au ciblage des bénéficiaires.
14. Il faudrait poursuivre et améliorer le ciblage géographique pour renforcer l'impact de l'aide alimentaire et augmenter l'efficacité de l'exécution du projet. L'approvisionnement régulier en vivres est une condition préalable à une meilleure planification des activités.
15. La forte dispersion géographique et le grand nombre des activités du projet, n'ont pas facilité le suivi ni l'évaluation. Le système mis en place lors de l'élaboration du projet devrait être révisé, surtout en ce qui concerne le suivi du nombre de bénéficiaires, l'impact de l'aide alimentaire en termes de sécurité alimentaire à court terme, ainsi que l'impact à long terme des cours de formation.
16. Il est envisagé de prolonger le projet, sans engagement supplémentaire de denrées alimentaires, en procédant à une réorientation géographique des activités et à un meilleur ciblage des bénéficiaires. A partir du 30 juin 1998, date officielle d'achèvement du projet, celui-ci sera prorogé jusqu'en juin 1999, à condition qu'une amélioration du système de suivi et d'évaluation soit assurée par la contrepartie gouvernementale.



ANNEXE

COMPARAISON ENTRE LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS

Description	Distributions prévues au 30 juin 1997	Distributions réalisées au 30 juin 1997	Pourcentage réalisation
Monétisation	1 500	1 263	84
Sous-projet I:	5 207	2 706	52
Appui aux groupements, aux associations villageoises et aux programmes de formation			
Formation/Recyclage	498	452	91
Installation de jeunes	1 638	69	4
Appui aux groupements	3 071	2 185	71
Sous-projet II:	2 235	1 105	49
Développement et réhabilitation des infrastructures rurales			
Infrastructures routières	518	532	103
Constructions sanitaires	246	145	59
Infrastructures de stockage	79	32	41
Hydraulique rurale	1 392	396	28
Sous-projet III:	3 286	1 012	31
Appui au développement forestier, à l'aménagement des ressources naturelles et à la protection de l'environnement			
Sylviculture rurale	683	401	59
Reboisement	771	402	52
Aménagement des bassins versants	1 160	23	2
Aménagement des forêts naturelles	498	54	11
Protection de la faune et de la flore	105	35	33
Formation	62	61	98
Autres activités	7	36	514
Sous-projet IV:	412	104	25
Création de banques céréalières dans l'Atacora			
Approvisionnement des banques céréalières	412	104	25
TOTAL	12 640	6 210	49
Total distribution directe dans quatre sous-projets	11 140	4 947	44

